

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP^t : — » 6 » 14 » 20
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
 PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
 Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RÉCLAMES — 50
 La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à		Départs de		Arrivées à							
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS		
11 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 22 ^m soir.	5 h. 51 ^m soir.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.		
5 » 10 » soir.	1 » 10 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	9 » 28 » »	10 » 55 » »	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »		
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »					* * *	2 » 48 » soir.		

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 17 Août.

On n'a jamais tant parlé de la Suède qu'en ce moment; néanmoins cela ne fait pas grand bruit. Ce sont, en effet, les feuilles bonapartistes seules qui nous entretiennent de cette contrée où l'ex-prince impérial a entrepris un voyage de circonstance plutôt qu'un voyage d'agrément.

Après avoir fait une station à Copenhague, sans rencontrer, paraît-il, autant de succès que le beau Paris des temps anciens, il a repris sa route avec précipitation, et s'est rendu auprès de la famille Bernadotte, sa parente ou son alliée, qui occupe le trône de Suède.

Le roi actuel est petit-fils du maréchal Bernadotte, qui fut adopté par Charles XIII en 1810, troqua sa religion qu'il connaissait peu pour l'hérésie luthérienne qu'il ne connaissait pas du tout, et se mit bravement à guerroyer contre la France, si bien qu'il battit le maréchal Oudinot à Grosbeeren et le maréchal Ney à Dennewitz. Plus tard, il prit part à l'héroïque et terrible bataille de Leipsick, où nos soldats furent contraints d'abandonner le champ de bataille. Seulement, il se trouvait du côté de ceux qui portaient les armes contre la France, et en cela il était le précurseur du roi Murat qui, l'année suivante, signait un traité avec la coalition, et marchait contre l'armée du prince Eugène à laquelle son devoir lui ordonnait de se joindre.

Le présent n'étant pas couleur de roses, il a fallu probablement parler du passé; mais le passé n'est guère plus flatteur. Il est donc vraisemblable que la conversation a dû quelque peu languir entre un Bernadotte et un Napoléon.

Après ça, l'ex-prince impérial n'est allé en Suède, que parce que sa situation était assez dépourvue de gaieté à la cour de Danemarck. Quand on n'a pas l'honneur de s'appeler M. le comte de Chambord, on n'a pas précisément le choix des souverains à fréquenter, et l'on est heureux d'en avoir un tout petit sous la main pour le visiter sans faire antichambre, et faute de mieux.

En dehors de la coterie bonapartiste, on n'a attaché aucune importance aux projets du jeune prince, quand on croyait possible ou arrêtée son union avec la princesse Thyrra. Pourquoi s'en serait-on occupé? Epoux ou garçon, l'ex-prince est l'héritier d'une dynastie qui a attiré tous les malheurs sur la France. Cela suffit pour qu'on se détourne de lui, quelque pitié que l'on puisse avoir pour une infortune qui n'est point nouvelle dans le monde, et que d'autres ont supportée ou supportent noblement, tout en ayant laissé leur pays couvert de la splendeur de leur race, et pur de l'invasion étrangère.

Tous les journaux ont reproduit la lettre suivante, adressée par M. Gambetta aux membres du Cercle de la Liberté, à Marseille :

Chers citoyens,
 J'aurais été heureux de venir m'associer au milieu de vous, m'entretenir avec tous nos amis de l'état des affaires à Marseille. J'aurais profité de l'occasion pour recommander de nouveau à notre généreuse démocratie l'union, la concorde, le respect des lois, le dédain des provocations, l'ordre intérieur et la constance dans la politique qui a valu, depuis 1870, à la République l'adhésion tous les jours plus irrésistible de la France entière.
 Salut fraternel.

GAMBETTA.

Le *Moniteur universel* dit que « cette lettre contient la désapprobation formelle des troubles dont Marseille a été récemment le théâtre. »

De son côté, le *Constitutionnel* s'exprime ainsi :

On prête généralement aux radicaux l'idée arrêtée, mûrie et fixe de tenter un effort révolutionnaire et décisif.

Ils prendraient et ils exerceraient le pouvoir. Le cabinet qui ne vit que de leur tolérance compatissante, serait balayé. On accentuerait, on forcerait la note démagogique.

De graves et périlleux projets de loi seraient présentés. On porterait atteinte à l'inamovibilité de la magistrature : on restreindrait le principe d'obéissance passive dans l'armée; on rendrait obligatoire la laïcité de l'enseignement.

Tel est le cauchemar qui pèse sur les imaginations, en les assombrissant comme de raison.

Aussi la lettre de M. Gambetta arrive-t-elle à propos. Nous la prenons au sérieux; nous avons la persuasion qu'elle traduit avec sincérité les sentiments du chef tout puissant et souverain des gauches. Elle fait honneur à son sens politique et à son courage.

Nous y applaudissons énergiquement; en même temps nous formons avec une entière franchise, sans la moindre réserve, le souhait que M. Gambetta conserve, avec la volonté, la force d'imposer ce programme vraiment patriotique et vraiment conservateur aux âmes turbulentes et échauffées que son ascendant a retenues jusqu'ici dans la modération.

REVUE DES JOURNAUX

Journal des Débats.

A ceux qui, comme nous, demandent que les prochaines élections envoient au Sénat une majorité conforme à celle qui existe déjà dans la Chambre des députés, afin que la question fondamentale de la forme du gouvernement soit définitivement résolue, on reproche de vouloir créer une Convention, une Assemblée sans contrôle et sans contre-poids, une reproduction de la grande réunion révolutionnaire qui, à travers ses excès, a fondé l'égalité de toutes les classes et l'unité nationale. Nous conviendrons humblement que la situation actuelle ne comporte pas de si hautes ambitions. Nous n'avons pas à conquérir ces grandes réformes, nous avons à les appliquer. La révolution opérée dans les institutions, dans les lois, dans les mœurs cherche depuis près d'un siècle sa forme la plus naturelle et la plus logique; elle la trouve aujourd'hui dans le régime républicain, et c'est sur cette large base qu'elle doit s'établir pour assurer au pays la sécurité et la paix. La première condition pour lui garantir ces deux biens inestimables, c'est de fonder définitivement un gouvernement.

On pourra dire que tous les gouvernements qui

se sont succédés en France depuis quatre-vingts ans ont eu tous la même prétention, ce qui ne les a pas empêchés de tomber. C'est possible; nous savons bien que nous ne pouvons pas enchaîner l'avenir. Tous les traités de paix sont formulés avec la clause qu'ils dureront à perpétuité, et ceux-là même qui les signent savent que le lendemain ne leur appartient pas. Nous ne dirons donc pas, en face de l'histoire, surtout de l'histoire contemporaine, qu'un gouvernement doit être éternel. Mais nous dirons qu'il doit commencer par croire en lui, par proclamer son nom et son principe, et par mettre l'un et l'autre en dehors de toute incertitude. Nous dirons qu'un gouvernement, de quelque nom qu'il s'appelle, monarchie, empire ou république, ne peut agir, ne peut marcher, ne peut faire les affaires du pays que s'il est définitivement établi.

Qu'on ne dise point que nous faisons là de la doctrine autoritaire. Pas du tout. Nous disons que si les électeurs chargés de renouveler une portion du Sénat ne se rendaient pas bien compte de la vraie question à résoudre, s'ils nous renvoyaient des législateurs destinés à maintenir la composition du Sénat telle qu'elle est actuellement, si en un mot ils ne changeaient pas la majorité d'aujourd'hui, le gouvernement ne serait pas réellement fondé, la république serait toujours mise en doute, le pays serait toujours dans l'incertitude, et n'étant jamais sûr de son lendemain, ne travaillerait pas ou ne travaillerait qu'au jour le jour.

JOHN LEMOINNE.

Constitutionnel

Le *Soleil* vient de lever un lièvre auquel tous les hommes consciencieux doivent donner la chasse. Il s'agit des frais qu'entraînent les successions et qui sont tels que, dans certains cas, il y aurait avantage à renoncer à la succession.

Il est malheureusement certain que, fréquemment, il arrive que dans des ventes nécessitées par les liquidations de successions, les frais dépassent le capital produit.

Un exemple bien souvent cité résume du reste toutes ces misères des successions pauvres. Un agriculteur, à sa mort, laissait dans le département de la Nièvre, des biens estimés à une valeur de 900 francs. La vente, ainsi qu'il arrive souvent dans ces liquidations forcées, ne produisit qu'une somme de 725 francs, et les héritiers après avoir perdu une partie de leur modeste avoir, virent sur le peu qu'il restait, 450 francs dévorés par le fisc.

Du reste, cet abus n'est pas le seul qui existe en matière fiscale. Et quand on a commencé à s'occuper de ces questions on n'est pas prêt d'avoir fini. En matière fiscale, c'est la loi du bon plaisir qui régit les contribuables. Les évaluations faites par l'administration sont arbitraires. Il n'y a pas une loi d'enregistrement bien fixe et bien nette.

Les fonctionnaires font ce qu'ils veulent. Et leur seul objectif est de faire rapporter aux successions le plus d'argent possible à l'Etat. Ils vous taxent aussi cher que possible. Et si vous protestez, si vous réclamez, ils vous répondent avec une franchise charmante : Le mieux que vous ayez à faire est de payer. L'Etat fait toujours et très-facilement des procès. Quand il les perd, ça ne lui coûte rien, tandis que la procédure est ruineuse pour les particuliers.

Et quand on s'indigne, quand on proteste contre des exactions sans nom, le fonctionnaire répond : Nous savons bien que c'est arbitraire, mais il n'y a pas de loi. Faites faire une bonne loi sur l'enregistrement et alors nous serons obligés de mettre les pouces.

Il n'y a pas d'administration qui soit plus vexatoire que celle de l'enregistrement. Mais elle l'est avec un cynisme souriant qui est extraordinaire.

En somme, elle est la plus forte, et, comme le dit très-justement l'employé, elle n'a rien à perdre à faire des procès; les frais de justice n'existant pas pour l'Etat, et l'administration payant ses avocats à l'année.

Aussi l'administration plaide pour trente francs.

Elle perd les quatre cinquièmes de ses procès. Mais peu lui importe, il n'y a que le malheureux contribuable qui y perd, même quand il gagne.

En somme l'avidité du fisc et le mal fondé de la plupart de ses prétentions sont une chose profondément immorale, et qui altèrent gravement les bons sentiments de ceux qui ont à en souffrir.

Il serait bon que l'Assemblée se donnât le souci de se faire rendre compte de la façon dont le fisc procède vis-à-vis des particuliers. Et surtout il serait nécessaire qu'une réforme fût faite. Il y a là une sérieuse étude législative à faire. Que la loi soit une bonne fois clairement édictée. Que chacun sache à quoi s'en tenir sur les droits qu'il a à acquitter et surtout sur quelle base doivent porter les évaluations. Qu'une classification immobilière, raisonnée, soit faite pour servir de point de départ aux estimations du fisc. Et que ce ne soit pas la décision d'un piqueur de travaux accompagné d'un plumitif quelconque sorti des bureaux de la Ville, qui soient compétents pour décider de la valeur des biens sur lesquels des droits de mutation, souvent très lourds, sont perçus.

Moniteur Universel.

Le ministre des travaux publics vient de prononcer au Havre un très-bon discours. Après avoir reconnu que bien des gens honnêtes et sincères doutaient encore aujourd'hui que la République fût aussi capable qu'un autre gouvernement de maintenir l'ordre et de favoriser les intérêts matériels du pays, il a émis l'opinion que ce n'était « ni par des récriminations, ni par des paroles amères, ni même par des discussions courtoises », qu'il fallait essayer de triompher de ces méfiances, mais tout simplement en démontrant par des faits combien elles sont peu fondées. M. de Freycinet, en tenant ce langage, a donné à la fois un témoignage d'équité envers des hommes qu'il pouvait considérer comme des adversaires et la preuve d'un rare bon sens.

Mais ce que nous devons signaler tout particulièrement dans le discours du ministre des travaux publics, parce que c'est plus rare encore peut-être chez les orateurs de son parti que le bon sens, c'est l'extrême courtoisie avec laquelle il a parlé de ceux de ces concitoyens qui « de très-bonne foi, sans parti pris et sans mauvaise passion, » continuent à nourrir quelques préventions contre les institutions républicaines. M. de Freycinet ne désespère nullement de les convertir à ses opinions et salue en eux, non pas seulement des adversaires honorables, mais ses alliés futurs, ses « amis de demain. » M. de Freycinet, loin de vouloir les repousser ou les tenir à l'écart, leur tend au contraire les bras et leur ouvre toutes grandes les portes de la République. Nous l'en félicitons d'autant plus sincèrement que ses sentiments et ses paroles contrastent de la manière la plus heureuse avec l'intolérance et l'exclusivisme de quelques-uns de ses corréligionnaires politiques.

Temps.

On sait avec quelle prudence, avec quels scrupules, parfois même exagérés, M. Dufaure procède aux remaniements du personnel de la justice. Aucun ministre n'a jamais porté plus loin que lui le respect des situations acquises.

Cette habitude de circonspection de M. Dufaure ne peut que rendre plus satisfaisant aux yeux des républicains le mouvement judiciaire qui vient d'avoir lieu. Sans vouloir s'exagérer l'importance de ce mouvement, on peut dire qu'il a été conçu dans un esprit républicain et libéral. On y constate plusieurs choix heureux. Il nous suffira de citer, parmi les magistrats remplacés ou avancés, MM. Chudeau, Chauffour, Demangeat, Rouzé, Boney, Sorel, Wendling, Roulet, Yung, Coffinhal-Laprade etc., dont les opinions libérales sont incontestées. Les déplacements de quelques membres du parquet inféodés à la politique du 16 Mai et notoirement hostiles à la République, contribuent à établir la signification très-nettement républicaine du mou-

vement. M. Dufaure a compris que, dans l'ordre judiciaire comme dans toutes les autres branches du gouvernement, il convenait d'affirmer les institutions qui sont la loi du pays, et de montrer que la confiance dans ces institutions, que la fidélité à les servir ne sont pas des raisons de défaveur.

Les difficultés que l'insurrection de Bosnie avait soulevées dans les relations entre l'Autriche et la Turquie paraissent devoir s'aplanir. On mande de Constantinople qu'un télégramme de la Porte, conçu en termes énergiques; a été envoyé à Serajevo pour déclarer « que le gouvernement turc est déjà d'accord avec le gouvernement autrichien sur les bases de la convention à conclure et que, puisque les troupes austro-hongroises sont entrées non comme ennemies, mais comme amies, toute résistance est sans objet et pernicieuse. »

Du reste, les nouvelles de Bosnie et d'Herzégovine sont très favorables aux Autrichiens. Le général en chef Philippovitch et le prince de Wurtemberg auraient opéré leur jonction à Travnik. Le général Ioanovitch marcherait à leur rencontre, et l'on espérait l'arrivée, vendredi ou samedi, de l'armée autrichienne devant Serajevo.

INFORMATIONS

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée la circulaire suivante :

Versailles, le 3 août 1878.

Messieurs,

Le bruit de modifications importantes, qui seraient sur le point d'être apportées dans la tenue de certaines armes, a été répandu par la presse et a même trouvé un certain crédit dans le public. Je crois devoir vous prévenir que ce bruit n'a rien de fondé.

Aux termes de notre législation, les uniformes de l'armée ne peuvent être changés qu'en vertu d'une loi, et il n'entre pas dans mes intentions d'en proposer une dans ce sens à nos Assemblées, ni à leur rentrée, ni même l'année prochaine.

Une réforme aussi considérable ne pourra être adoptée qu'après des études et des essais prolongés, et ce sont, sans doute, ces essais, entrepris par mon ordre, qui ont donné lieu au bruit que je vous signale et que je vous prie de démentir, spécialement auprès de MM. les officiers et dans leur intérêt.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de la guerre,
Général BOREL.

Un mot sur le nouvel évêque de Constantine; c'est le *Figaro* qui parle :

L'abbé Dusserre était élève au séminaire d'Alger, lorsque éclata l'insurrection de la Kabylie; aussitôt, il quitta le séminaire et s'engagea au 1^{er} zouaves. Il fit bravement la campagne et fut assez gravement blessé,

Mais à la fin de son engagement, il se sentit de nouveau attiré vers l'état ecclésiastique et reprit ses études au séminaire où il se fit, dès cette époque, distinguer par Mgr Pavy.

Ordonné prêtre, l'abbé Dusserre devient successivement professeur de seconde, de rhétorique et de philosophie au petit séminaire d'Alger.

Chose assez rare chez les ecclésiastiques, il voulut prendre un grade universitaire. Dans ce but, il partit pour Aix, avec l'intention de passer son baccalauréat ès-lettres; mais le bateau éprouva un retard, et la session des examens pour les lettres étant close quand il arriva, en vrai zouave, il n'hésita pas à se présenter pour les sciences, il fut reçu d'emblée malgré la sévérité bien connue des examinateurs pour les candidats congréganistes.

Mgr Dusserre est grand, brun; sa figure, encadrée de la barbe, que portent presque tous les prêtres algériens, paraît un peu dure au premier abord; mais la douceur de son regard, son sourire plein de bonté tempèrent la sévérité naturelle de sa physionomie.

Un habitant d'Alger disait de lui :

— Je connais des hommes aussi bons que l'abbé Dusserre, je n'en connais pas de meilleurs!

Le nouvel évêque est chevalier de la Légion d'honneur.

M. du Demaine a reçu, samedi, un avis de M. le procureur de la République d'Avignon, l'informant qu'il est prévenu de complicité de faux par aide et assistance et que, par ordonnance de M. le juge d'instruction, en date du 9 août 1878, son affaire a été renvoyée devant la cour d'appel (chambre des mises en accusation).

M. le procureur de la République fait savoir au maire d'Avignon qu'il peut adresser à la cour tous les mémoires et moyens justificatifs qu'il croira nécessaires à sa défense. Des avis analogues ont été adressés à MM. Isnard, Guérin et Rodde.

C'est maintenant à la chambre des mises en accusation qu'il appartient de statuer sur le renvoi de M. du Demaine devant la cour d'assises.

Cette semaine, c'est sur les distributions de prix dans les pensionnats des deux sexes que s'exerce la verve endiablée de Cham :

Un maître de pension appelle un lauréat :

— Mon enfant, voici le prix de mémoire! Embrassez-moi!

— Non, monsieur, vous m'avez donné une gifflé il y a quatre ans!

Lundi soir, à Paris, un brave gardien de la paix a été victime de son dévouement à l'ordre public.

Il était trois heures moins le quart. Un jeune homme à l'air sournois se promenait, en tenant sous le bras une paire de bottines neuves, dans le grand bazar d'Amsterdam. Comme il allait, sans rien acheter, d'étalage en étalage, un employé l'épia, tout en demandant au caissier si l'on venait d'acheter des bottines.

— Non.

L'employé se plaçant alors devant la porte, attendit que le jeune homme sortit et, lui barbant le passage, regarda les chaussures et dit :

— Mais ces bottines viennent d'ici!

Le voleur l'écarta d'un coup de poing et se sauva du côté de la rue St-Lazare, pendant que l'employé courait après lui en criant : Au voleur!

A ce cri, un gardien de la paix, Reissgaerss, s'élança, l'arrêta et se dispose à le conduire vers le poste de la rue La Rochefoucauld. En chemin, le jeune homme, que suivait une grande foule, ne profère pas un mot, mais arrivé devant le n° 3 de la rue Blanche, il fait un brusque mouvement, ouvre un couteau-poignard et l'enfonça dans la poitrine du gardien de la paix!

Il était pourtant impossible qu'il espérât de fuir, tant il y avait de monde derrière lui. On l'entoure aussitôt, pendant que Reissgaerss chancelle et tombe. Un médecin qui passait, le docteur Martin, aide aussitôt à transporter le pauvre gardien de la paix à la pharmacie Simonin, 3, rue Blanche, et lui donne les premiers soins. Le sang coule à flots, mais la lame heureusement s'est arrêtée contre le sternum et il se peut que la blessure ne soit point mortelle.

Quant à l'assassin, il se laisse traîner, impassible, par deux gardiens de la paix rue de La Rochefoucauld, où MM. Daudet, commissaire de police et Gérard, officier de paix, l'interrogent. Il est ouvrier serrurier et se nomme Frédéric Nickel, âgé de 22 ans, et demeurant, 16, rue Gauthey.

Pour l'empêcher de commettre un autre crime, une dame, voyant tomber, rue Blanche, son couteau-poignard, s'était hâtée de le ramasser. Or, on en trouva un second dans sa poche. Il a avoué les avoir volés l'un et l'autre dans le bazar de la rue d'Amsterdam, ainsi que les bottines et divers objets trouvés sur lui.

Dès les premières questions qu'on lui adressa, il se mit à pleurer en répétant *comme Martin* :

— J'étais fou!

C'est un petit trapu, aux yeux et aux cheveux noirs, ayant ce qu'on appelle une vilaine tête...

Aussitôt que Reissgaerss a été pansé, M. Daudet, le sachant marié et père de famille, a donné l'ordre de le faire transporter à son do-

micile, 39, rue d'Orsel, à Montmartre, mais il a fait déposer d'abord la civière au poste du Théâtre-Montmartre, en chargeant des gardiens de la paix d'aller prévenir M^{me} Reissgaerss. La douleur de la malheureuse femme, qui n'a pas vingt-cinq ans, ne saurait se dépeindre.

— Oh! mon pauvre mari! mes pauvres enfants! répète-t-elle.

Et l'infortuné à l'air de l'entendre, mais ne peut dire un mot. Seules, ses mains parlent pour lui dans une poignante étreinte. Il souffre deux tortures, le martyre physique et le martyre moral!

Le médecin en chef de la préfecture de police est allé à onze heures du soir visiter Reissgaerss. Il a profondément sondé la plaie et a constaté qu'elle n'est point mortelle. Une dépêche a été immédiatement envoyée à M. Ansart, chef de la police municipale.

Chose étrange : le malheureux gardien de la paix, qui a recouvré la parole, ne se plaint point de sa blessure. Il ne souffre que d'un épouvantable mal de tête, provenant de la chute qu'il a faite en tombant sur le sol de la rue Blanche, après le coup que lui a porté Nickel.

CHRONIQUE LOCALE

On nous écrit de Gourdon :

L'honorable M. Cuniac, qui occupait un rang si distingué à la Cour de cassation, a laissé en mourant deux fils. Le premier, M. Louis Cuniac, est substitut du procureur général à Alger. Le second, M. Eugène Cuniac, était il a quelques jours, j'uge civil à Tlemcem, et vient d'être appelé en France. Cette dernière nomination est plus qu'un avancement; on peut dire qu'elle constitue une faveur particulière, attendu que les obstacles sont considérables pour passer des rangs de la magistrature *amovible* de l'Algérie dans les rangs de la magistrature *inamovible* ordinaire.

Le jour même (dimanche dernier 11 août) ou le *Journal officiel* contenait le décret qui envoie M. Eugène Cuniac, de Tlemcem à Chaumont, chef-lieu de la Haute-Marne, M. Georges Cuniac, cousin germain des deux jeunes magistrats, était élu membre du Conseil général du Lot par les pires ennemis de nos institutions.

Ce qu'il y a de remarquable dans cette coïncidence, c'est que la campagne bonapartiste a été dirigée au nom de la MAISON CUNIAC. Si l'on émettait à cet égard le moindre doute, il n'y aurait qu'à lire les lignes suivantes du journal *le Courrier du Lot*. Ces lignes ont paru dans le numéro qui a précédé le scrutin :

« Personne n'a douté un instant que les électeurs du canton de Salviac, dont les sentiments sont connus, ne portassent avec empressement leurs suffrages sur notre jeune compatriote, *partisan convaincu de l'appel au peuple*. Depuis longtemps la MAISON CUNIAC est le centre de la confiance et des respectueuses sympathies du canton et les électeurs savent combien M. Georges Cuniac est digne de son nom. Le ton désespéré des *journaux républicains* montre à lui seul, le peu de chance de leur entreprise. »

Maison Cuniac et dévouement à l'appel au peuple, tel a été le mot d'ordre des meneurs.

Et on vient nous parler des rigueurs du gouvernement envers les magistrats non républicains!! On ose même à Cahors, à propos de M. Lafeuille, écrire ce qui suit : « M. Lafeuille aurait offert sa place de juge de paix à une de ses connaissances, en se faisant fort de le faire nommer de suite. *Cela prouve avec quel scrupule les places sont distribuées.* »

Hélas! la vérité est que le poste de Chaumont (Haute-Marne) aurait pu être occupé par un républicain, et qu'il a été donné, contrairement aux règles de la chancellerie et par une faveur tout-à fait exceptionnelle, à un membre de la *maison Cuniac*, le jour même où le canton de Salviac était le seul qui, depuis plusieurs mois dans toute la France, eût le triste courage de nommer un conseiller général bonapartiste.

On désire ici pour les fils de l'ancien conseiller à la Cour de cassation un avenir bril-

lant; on l'espère même; mais il faut reconnaître qu'il est tout-à-fait inconvenant de voir leur nom mêlé à une élection, qui n'est autre chose qu'une protestation contre le sentiment de la presque unanimité de la France.

Les désastres qui viennent d'atteindre les cantons de Montcoq et de Castelnao, et qui plongent dans une misère profonde un grand nombre de communes, donnent un certain intérêt d'actualité à une proposition qui fut présentée le 1^{er} juillet 1874 par M. Pagès-Duport.

L'année suivante, en 1875, cette proposition fut repoussée par la majorité de la commission du budget; mais le rapporteur M. Léon Say, aujourd'hui ministre des finances, s'exprima à ce sujet en des termes qui permettaient de reprendre ultérieurement la réforme demandée par l'ancien député du Lot.

Voici ce document :

PROPOSITION DE LOI

Relative aux secours donnés par l'Etat aux agriculteurs victimes de la grêle, de l'inondation, de l'incendie et de tous autres sinistres,

(Renvoyée à la Commission du Budget),
présentée par M. PAGES DUPORT,
Membre de l'Assemblée nationale.

Messieurs,

De cruels désastres viennent de se produire dans un grand nombre de départements. Jamais peut-être la grêle n'avait causé des pertes si énormes. L'Etat n'a que des crédits peu importants pour alléger les rudes épreuves des populations atteintes; une législation plus prévoyante et plus charitable devrait accroître ces ressources pour l'avenir.

Les sommes consacrées, dans le Budget de 1874, aux secours en faveur des victimes de la grêle et des autres sinistres, soit au Ministère de l'Agriculture et du Commerce pour *pertes matérielles et événements malheureux*, soit au Ministère des Finances pour *remises et modérations* sur les contributions foncière, personnelle-mobilière et des portes et fenêtres, ne s'élèvent qu'à huit millions environ.

Il ne faut parler que pour mémoire des fonds qui peuvent être attribués aux pertes collectives sur les subventions du Ministère de l'intérieur.

Huit millions, c'est là une somme bien minime à diviser, d'une extrémité de la France à l'autre, entre les propriétaires du sol frappés soudainement par les plus terribles fléaux!

Pour les secours présentement alloués, le Ministère de l'Agriculture et du Commerce ne bénéficie que d'un centime additionnel sur les contributions foncière et personnelle-mobilière. De son côté, le Ministère des Finances n'a à sa disposition, comme fonds de non-valeur pour les remises et modérations, qu'un centime additionnel sur les contributions foncière et personnelle-mobilière, et trois centimes sur la contribution des portes et fenêtres. Il est équitable d'augmenter le chiffre des centimes, d'une façon notable, au budget de 1875, afin que les agriculteurs des contrées favorisées d'une bonne récolte puissent venir en aide, dans une mesure plus convenable, à ceux de leurs concitoyens que la misère est venu surprendre.

L'Assemblée nationale a refusé jusqu'ici de chercher dans l'impôt foncier des voies et moyens quelconques pour solder les charges de la guerre. Nous avons établi plusieurs centaines de millions de taxes nouvelles, et nous n'avons pas touché aux immeubles. Il est donc facile, sans que personne puisse à peine s'en ressentir, de demander aux détenteurs de la fortune immobilière un sacrifice destiné en réalité à faire protéger les contribuables par les contribuables eux-mêmes. Ce n'est pas là un surcroît d'impôt, c'est plutôt une sorte d'assurance mutuelle dans des limites excessivement restreintes.

En conséquence j'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée nationale la proposition suivante :

Article premier.

Il sera perçu trois centimes additionnels sur les contributions foncière et personnelle-mobili-

rière, pour subvenir aux pertes matérielles et événements malheureux, visés par le chapitre premier du Budget des dépenses sur ces ressources spéciales du Ministère de l'Agriculture et du commerce.

Article 2.

Il sera également perçu deux centimes additionnels sur les contributions foncière et personnelle-mobilière, et six centimes sur la contribution des portes et fenêtres, pour les décharges et réductions non susceptibles de réimposition, les remises et modérations, visées par le paragraphe 8 du chapitre 5 du budget des dépenses aux ressources spéciales du Ministère des Finances.

Par arrêtés préfectoraux en date du 14 août courant :

- M^{lle} Auricoste receveuse des postes à Salviac, a été nommée receveuse à Mercuès.
- M^{me} Landiech, receveuse à Mercuès, a été nommée receveuse à Salviac.
- M^{me} Froment, receveuse à Lupiac (Gers), a été nommée receveuse à Cajac, en remplacement de M. Espitalié, appelé à Labastide-Murat.

On sait qu'un arrêté ministériel met à la disposition d'Etat public, à partir du 12 août, la somme de rente 3 0/0 amortissable nécessaire pour produire la somme de 414,542, 047 fr. A la suite de ce décret se trouve un état présentant l'attribution, par trésorerie générale, du chiffre maximum des rentes 3 0/0 amortissables à émettre dans les départements et en Algérie.

Voici le chiffre attribué aux départements de notre région :

Ariège.....	7,560
Aude.....	17,100
Aveyron.....	12,420
Garonne (Haute-).....	29,520
Gers.....	12,420
Hérault.....	31,380
Lot.....	9,960
Lot-et-Garonne.....	12,620
Pyrénées (Hautes-).....	7,560
Pyrénées Orientales.....	7,560
Tarn.....	14,580
Tarn-et-Garonne.....	12,420

Le Conseil municipal de Cahors, dans sa séance de samedi, qui était la première de la session d'août, a enfin voté l'abonnement des vendanges.

Le prix d'abonnement a été fixé, d'accord avec l'administration des Contributions indirectes, à la somme de 9,924 fr. 04 c.

Une somme de 23,000 fr. a été votée dans la même séance pour réparer notre théâtre, qui devra être remis à neuf pour le 20 novembre prochain.

Vu la loi du 13 mars 1875, portant création de dix vétérinaires principaux, et le décret du

26 décembre 1876, relatif à l'organisation du service vétérinaire, le ministre de la guerre vient d'arrêter que le territoire est divisé en dix ressorts vétérinaires.

Le 17^e corps d'armée est classé dans le 9^e ressort avec le 12^e et le 18^e. Le siège central est à Bordeaux.

M. Duplessis est nommé vétérinaire principal de 2^e classe pour ce ressort.

M. L. de Montesquieu, président de la commission départementale du phylloxéra, nous adresse la commission suivante :

« La Société centrale d'agriculture de l'Hérault a décidé d'organiser à Montpellier pendant trois jours, les 4, 5 et 6 septembre prochain, des réunions où les viticulteurs de tous les pays trouveront des moyens d'investigation et des éléments d'étude.

« Le mercredi 4 septembre, se tiendront, l'une le matin, l'autre l'après-midi, deux réunions générales où des rapporteurs spéciaux traiteront des diverses questions relatives à la vigne américaine.

« Le jeudi, 5 septembre, réunion à l'école d'agriculture de La Gaillarde, séance spéciale d'œnologie. Les visiteurs auront sous les yeux les belles collections de vignes américaines, les raisins d'un grand nombre de ces cépages et les vins en provenant qui pourront être dégustés. Le vendredi, 6 septembre, conférence le matin ; l'après-midi sera consacrée à visiter les vignes américaines aux environs de la ville, notamment celles du Mas de Las Sorres.

« MM. les membres des Sociétés de viticulture et d'agriculture, des comités ou associations agricoles de France et de l'étranger, seront tous les bienvenus ; ils auront seulement, comme mesure d'ordre, à se faire inscrire lors de leur arrivée à Montpellier chez M. Ernest Léonard, l'un des secrétaires de la Société d'agriculture, rue Terral, n^o 18 ; il leur sera délivré gratuitement une carte personnelle qui leur donnera accès à toutes les séances et leur fera prendre part à toutes les excursions. »

Cet extrait de la circulaire que vient d'adresser à toutes les associations viticoles et agricoles M. Gaston Bazile, président de la Société d'agriculture de l'Hérault, attirera certainement à Montpellier tous les viticulteurs du département, désireux de voir traiter à fond la question des cépages américains.

L'ÉCLIPSE DE LUNE.

Lundi, a eu lieu la dernière éclipse de l'année, entièrement visible à Cahors.

La lune, qui s'est levée avant le coucher du soleil, à 7 h 19 m., a commencé à pénétrer dans la pénombre de la terre et à perdre de son éclat à 9 h. 32 m. L'ombre n'a commencé à l'envahir qu'à 10 h. 52.

Le contact a eu lieu à l'ouest sud-ouest du disque dans la région voisine de la tache étendue connue sous le nom de mer de la Fécondité.

La partie noire a grandi progressivement et a dépassé le centre de la lune jusqu'à occuper les 6/10 du disque à 17 minutes après minuit.

A partir de ce moment, la partie occidentale a repris successivement de la lumière, et le dernier contact avec l'ombre a eu lieu à 1 h. 43 m. du matin, dans la direction de Tycho, au sud-sud-est du disque.

La lune n'a repris tout son éclat, le matin, qu'à 3 h. 3 m., avant que les premiers rayons de l'aurore ne se soient montrés, puisque le soleil ne se lève qu'à 4 h. 51 m.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 10 au 17 Août.

Naissances.

- Bergon, Paul, Caserne de Gendarmerie.
- Neveu, Marguerite, à Cabessut.
- Rigal, Marie, à Frayssinet.
- Pezet, Baptiste, à Lamarchande.
- Qurbes, Marie, rue Corridor.

Mariages.

- Coussé, Jean et Dutil, Fanny.
- Olivier, Firmin et Laurent, Julie.
- Manié, Antoine, et Decremps, Marie.

Décès.

- Cassagnade, Jean, 53 ans, (hospice).
- Mailhé, Jeanne, 84 ans, rue Mascoutou.
- Tauran, Louis, 12 ans, 8 mois, route de Larroque.
- Labro, Sylvestre, 26 ans, Portail-au-Vent.
- Blanc, Guillaume, 2 ans, rue des Ajustins.
- Cami, Marie, 21 mois, rue Nationale.
- Grassier, Marie, 75 ans, rue Fondue-Haute.
- Lacroix, Guillaume, 75 ans, à Cabessut.

DERNIÈRES NOUVELLES

Correspondance particulière du Journal du Lot.

Versailles 16 août 1878.

D'après nos derniers renseignements, il se confirme que le comité des droites a renoncé à publier un manifeste et même une note quelconque. Il a été décidé qu'un simple avis serait envoyé à la presse pour faire connaître les noms des membres du comité. De plus, on assure que le comité des droites n'aura pas d'organe spécial et qu'il se contentera d'envoyer toutes ses notes aux journaux qui défendent les principes conservateurs.

Paris, 16 août, soir.

Ce matin, les instituteurs délégués à Paris, se sont réunis dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, où ils ont été reçus par M. Casimir Périer, sous-secrétaire d'Etat du ministère de l'instruction publique. M. Casimir Périer leur a adressé une courte allocution qui a été chaleureusement accueillie ; puis M. Levasseur, de l'institut, a fait une conférence sur l'enseignement de la géographie.

Paris, 16 août, soir.

Hœdel, qui, on se le rappelle, avait tiré un

coup de pistolet sur l'empereur Guillaume, a eu, ce matin, la tête tranchée.

L'exécution a eu lieu en présence de 12 témoins. Plusieurs membres de la magistrature et du haut clergé étaient également présents. Hœdel est resté impassible jusqu'à la fin.

Quelques heures à peine après cette exécution, un attentat était commis contre le général Netsentzon, chef de section de la haute police, à Saint-Petersbourg. Deux individus ont tiré plusieurs coups de revolver sur ce haut fonctionnaire qui est tombé gravement atteint par les projectiles.

Bourse de Paris.

Cours du 17 Août.

Rente 3 p. %.....	76.60
— 3 p. % amortissable.....	80.45
— 4 1/2 p. %.....	108.55
— 5 p. %.....	111.95

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 16 août	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.100 »	3.100 »
Crédit foncier.....	770 »	785 »
Orléans-Actions.....	1.187 50	1.185 »
Orléans-Obligations.....	386 25	355 50
Suez.....	747 50	750 »
Italien 5 %.....	74 25	74 30

AVIS IMPORTANT

Pendant toute la durée de l'Exposition, il sera accordé, à toutes les personnes qui se présenteront avec la quittance d'abonnement au Journal du Lot, une réduction de 25 % sur le tarif des Photographies de ma maison, depuis le format carte jusqu'au format 30/40 cent, tête 1/2 nature.

La photographie PIERRE PETIT est la plus importante de France, son installation nouvelle, où sont exposés tous les produits de cette merveilleuse invention, en fait un musée des plus intéressants à visiter. Daguerrotypes, peintures, agrandissements, émaux, etc. Composent cette exposition, où figurent les célébrités Françaises et Étrangères.

Si on veut son portrait ou des reproductions, c'est à PIERRE PETIT qu'il faut s'adresser, 27-29-31 place Cadet, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille

L'administration de la Mode illustrée prévient les personnes qui ont l'intention de prendre un abonnement à ce journal, qu'elle n'a autorisé et n'autorisera aucun voyageur à s'introduire dans les familles pour offrir des abonnements.

S'adresser directement à l'Administration, 56, rue Jacob, à Paris, en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie} ; on peut aussi s'adresser à un libraire de sa localité ou d'une ville voisine.

Prix pour les départements :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e avec une gravure coloriée chaque numéro.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

17 Août 1878.

(54)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAYRE.

Seconde Partie.

VI

LE CAPITAINE A L'ŒUVRE

— Capitaine, je crains que le ministre ne veuille m'envoyer à la Bastille. Tâchez donc que ce ne soit pas un autre que vous qui soit chargé de l'opération, je prise trop votre manière de faire.

Et par-dessus le ridicule, Sa Majesté pourrait bien lui ordonner de se démettre de sa capitainerie.

Il y avait, comme on le voit, matière à réflexion.

Aussi tint-il largement sa parole. Un grand quart d'heure s'était écoulé, qu'il regardait toujours la route, si bien que ses subordonnés n'y comprenaient plus

Reproduction interdite.

rien.

Le capitaine s'aperçut de l'effet que produisait son inaction ; il se dirigea vers ses hommes et, s'adressant à son lieutenant :

— Monsieur, lui dit-il, j'ai cru devoir laisser échapper le coupable qui m'était désigné, afin de retrouver par lui des complices qui se cachent. Je suis sur la piste et vais la suivre moi-même. Vous commanderez en mon absence, elle peut durer jusqu'à demain, et, si le roi me faisait demander, vous diriez à Sa Majesté ce que je viens de vous faire connaître.

— Votre ordres seront exécutés, capitaine, dit respectueusement le lieutenant.

M. de Lanoue, s'apercevant tout à coup qu'il était sans épée :

— Ah ! parbleu ! fit-il, j'ai donné mon épée à l'un des espions que j'ai envoyés en avant, faite-moi donc le plaisir de m'en faire envoyer une autre avec un de mes chevaux.

Le lieutenant s'inclina et entra à l'abbaye.

Cinq minutes après, un garde présentait au capitaine une épée et tenait un cheval en laisse.

Le capitaine ceignit l'épée, enfourcha le cheval et partit ventre à terre dans la direction de Paris.

— Ah ! ah ! monsieur le comte, se disait-il tout en pressant sa monture, on

vous dit duelliste terrible, diplomate sans pareil ; on parle de conspirations, de fille enlevées, de femmes séduites, etc., etc. Vous avez déjà gagné, du reste, une manche avec moi, par surprise, il est vrai, mais enfin vous m'avez joué... je ne suis pas fâché d'engager avec vous une revanche et d'aller, une fois par hasard, au secours de la vertu et de l'innocence opprimées, comme dit dans ses histoires cette bonne mademoiselle de Scudéri.

Le capitaine arriva bientôt à la porte d'une auberge établie dans l'une des quelques maisons qui formaient alors à elles seules le bourg de la chapelle-Saint-Denis.

L'aubergiste était sur le pas de sa porte et semblait attendre le passage d'un cavalier. Le capitaine crut même que l'hôtelier lui faisait un signe mystérieux. Dailleurs, il ne pouvait rien perdre à se renseigner ; il avisa l'allure de son cheval, il l'arrêta tout à fait.

Le patron de l'auberge ôta son bonnet, comme il convient de le faire à tout honnête aubergiste vis-à-vis d'un gentilhomme, et s'approcha vivement :

— C'est vous le second ? dit-il à demi voix et sous la forme interrogative.

Le capitaine fit comme s'il comprenait.

— Certainement, répondit-il sans hésiter.

— Vous avez donc pu vous procurer un autre cheval ?

— Comme vous voyez, maître Pouchineau.

neau.

— Monseigneur me connaît par mon nom, dit l'hôtelier flatté et en regardant le cavalier de plus près.

Mais un changement subit s'opéra en lui.

— Jésus Dieu ! murmura-t-il en reculant de deux pas, c'est M. le capitaine des quarteniers du roi ?

— Eh bien ! cela t'éffraie ?

— Non, non, dit vivement maître Pouchineau, au contraire. Vite, cria-t-il à l'intérieur, une pinte, et du meilleur, pour M. le capitaine.

— Non, merci ! dit M. de Lanoue ; puis, se ravisant : Au fait, si, fais verser, maître compère, et tu me tiendras compagnie, car je ne veux pas boire seul.

Un garçon vint prendre le cheval et le mit à l'écurie ; quant au cavalier, il avisa un petit cabinet éclairé sur la route et s'y installa, après avoir fait asseoir l'aubergiste devant lui.

On trinqua, puis maître Pouchineau fit mine d'aller à ses fourneaux, mais le capitaine le retint...

— Un instant, ami compère, je veux savoir avant pourquoi vous supposiez que je devais avoir trouvé un cheval. Est-ce que j'ai l'habitude d'aller à pied ?

— Je faisais erreur, monsieur le capitaine, je vous prenais pour un seigneur qui devait passer.

— Fort bien. Et quel est ce seigneur ?

— Je ne le connais pas du tout, du tout, du tout.

— Ah ! vraiment !

Le capitaine fit une réflexion. Le comte de Rheinberg avait dû donner un lieu de rendez-vous aux deux gaillards qui lui avaient prêté main forte à Saint-Denis, et c'était probablement l'un des deux que l'aubergiste attendait. Dans tous les cas, maître Pouchineau ne semblait pas trop rassuré et il devait y avoir là un secret à mettre à découvert.

M. de Lanoue tira donc un pistolet de sa ceinture, l'amorça sans rien dire, l'arma et le posa devant lui sur la table.

L'aubergiste, très-inquiet, suivait tous les mouvements de l'officier sans oser l'interroger.

— Maître Pouchineau, reprit le capitaine, il y a longtemps que je vous connais. Si vous ne répondez pas catégoriquement à mes questions, outre que je me verrai obligé de vous retirer ma pratique, je serai forcé de vous loger la balle de ce pistolet dans la tête.

M. de Lanoue ne riait pas, et maître Pouchineau, qui le savait homme à exécuter sa menace, riait encore moins.

Il répondit donc :

— Mais, capitaine, si je ne sais rien, que voulez-vous que je vous dise ?

— Quand un aubergiste ne sait rien, c'est qu'il sait quelque chose.

(A suivre.)

La deuxième série à 50 centimes de l'*Histoire d'un crime*, par Victor Hugo, vient de paraître. Elle ne contient pas moins de dix grandes gravures, dont deux dessins superbes de G. Brion, *Dupin traîné par les représentants*, la *Haute-Cour de justice*; trois vigoureux et pittoresques dessins de Vierge: la *Violation de la salle de l'Assemblée*, la *Fousculade de la Porte-Noire*, la *rencontre du peuple de l'armée au boulevard Saint-Martin*; trois portraits de Gilbert: *Nichel de Bourges*, *Dupin et Berryer*; et deux charmants dessins de Scott, qui donnent, avec beaucoup de mouvement et de vie, les tumultueuses scènes de la mairie du 10^e arrondissement.

Le succès de cette grande publication prend chaque jour des proportions plus considérables. Les acheteurs des précédentes éditions sont les premiers à vouloir se procurer cette édition complète par la gravure, dont les dessins et les portraits sont, comme œuvres d'art et comme documents d'histoire, tout à fait dignes du chef-d'œuvre si rapidement populaire de Victor Hugo.

Maladies Chroniques
vices du sang, cancers de toute nature, épi-

lepsie, ulcères, goutte asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

On ne paie les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le Docteur ROBBE, médecin homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultation de 3 à 5 heures. — Par corresp. affranchir.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès
100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit; bonne digestion et sommeil rafraîchissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine,

nausées et vomissements après repas ou en grossesse; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie; M. J.-J. Noël, de Thuilleries (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalésière. — N° 49, 871: M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744; le docteur-médecin Shorland, d'une hydrodisie et constipation. — N° 49, 522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalésière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalésière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Cahors: Vinet, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le *Livret de Famille* à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

P. ALIX

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. ALIX a l'honneur de prévenir sa clientèle que, le 1^{er} Août prochain, son Magasin de nouveautés, situé actuellement rue de la Mairie, sera transféré rue de la Préfecture, à côté du Grand Bazar Parisien, près le Boulevard.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc. Manège seul, prix 400 fr. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrie vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabille de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

Eaux minérales de Miers

GARE DE ROCAMADOUR

HOTEL CARBOIS

A Alviagnac (Lot).

L'Hotel Carbois, le premier que l'on trouve en arrivant de la gare de Rocamadour à Alviagnac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement, y sont l'objet des attentions les plus délicates. Chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alviagnac, actionnaire de la Fontaine minérale, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Omnibus à tous les trains pour conduire les voyageurs de la gare de Rocamadour à l'Hotel Carbois.

Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse

CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS

Prix modérés

Tenu par GALLIOT

87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord.

Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle PARIS.

MALADIES DES FEMMES

Guérison sans repos ni régime, par M^{me} LACHAPELLE, maîtresse sage-femme. Les moyens employés, aussi simples qu'infaillibles, sont le résultat de longues observations pratiques dans le traitement de leurs affections spéciales, causes fréquentes et souvent ignorées de leur stérilité, langueurs, palpitations, débilités, faiblesse, malaises nerveux, maigreur, etc.

Consultations tous les jours, de 3 à 5 heures, 27, rue du Mont-Thabor (près les Tuileries), à Paris.

LA GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des Journaux financiers
SEPTIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches.
PAR AN
4 FRANCS
Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE
des Tirages Financiers et des Valeurs à lots
PARAISSENT TOUTS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.
ABONNEMENTS D'ESSAI
2 F. Première Année
AVEC LA PRIME GRATUITE
ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE
50 Rue Taubout-Paris.
Depuis le 1^{er} juin 1878, LA GAZETTE DE PARIS est installée dans son hôtel de la rue Taubout 59, où elle a réuni tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

PEAU DU VISAGE
LE LAIT ANTÉPHELIQUE
pur ou coupé d'eau, dissipe
ROUSSEURS, HALE
MASQUE DE GROSSESSE
ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ
RIDES PRÉCOCES
TEINT FARINEUX
BOUTONS
Conserve la peau du visage claire et unie
Paris CANDES

ÉTUVES

Etablissement d'Hydrothérapie Médical

M. LAGASPIE

Ancien mécanicien de Madrid

A l'honneur de prévenir le public qu'il a créé à Catos, depuis quelques années, un Etablissement Hydrothérique, où l'on trouvera, à des prix très-modérés, tout espèce de bains: bains ordinaires et médicamenteux, bains sulfureux, bains et douches de vapeur, bains russes, étuves, fumigations sèches ou aromatiques et tous les procédés de l'hydrothérapie moderne. Le propriétaire de l'établissement vient de réaliser, avec le concours de son médecin en chef, de grandes améliorations, indiquées par une longue pratique et une longue expérience; il y a aussi dans l'établissement un Gymnase pour le traitement de plusieurs maladies.

Des chambres seront mises à la disposition des malades qui auront besoin de faire un traitement prolongé. Rien ne sera négligé dans l'intérêt des malades.

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES

LE DOMAINE DE RÉVEILLON

situé dans la commune d'Alviagnac, près de la station de Rocamadour, composé de Bois, Pâtures, Prés, Terres labourables, Bâtimens en très bon état. S'adresser pour les renseignements sur les lieux à M. Delfour, propriétaire.

Eaux Sulfurées, SODIQUES ET CALCAIRES
Eaux-BONNES
B.-Pyrénées. — Saison 15 mai-15 Octobre.
Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.
Préviens sûrement la Phthisie pulmonaire.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS:

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale: Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.